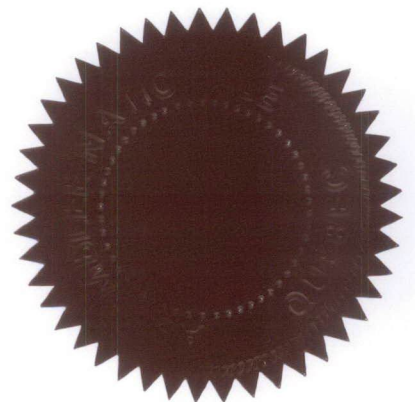


49^e Rapport annuel 2004-2005



**Ordre professionnel
des diététistes
du Québec**





Notre mission

L'Ordre professionnel des diététistes du Québec assure la protection du public en matière de nutrition humaine et d'alimentation par le contrôle de l'exercice de la profession, le maintien et le développement de la compétence professionnelle des diététistes/nutritionnistes.

L'Ordre contribue à l'amélioration de la santé de la population et des individus en favorisant l'accès à des services professionnels de qualité ainsi qu'à une information judicieuse, rigoureuse et d'intérêt public qui permettent une prise de décision éclairée en matière d'alimentation.

Nos orientations stratégiques 2004-2007

- Faire connaître les nouvelles dispositions législatives et obligations déontologiques s'appliquant aux diététistes/nutritionnistes
- Consolider les instruments d'encadrement afin d'assurer la qualité de la pratique professionnelle
- Intervenir publiquement, au moment opportun, sur les enjeux critiques en matière de nutrition
- Promouvoir l'accessibilité et la continuité des services professionnels des diététistes/nutritionnistes

Nos valeurs

- Respect
- Responsabilisation
- Intégrité
- Rigueur
- Vision

Table des matières

Lettres de présentation	2
Membres du Bureau	3
Membres du Comité administratif	3
Personnel du siège social	3
Rapport du président	4
Rapport du directeur général et secrétaire	6
Rapport des activités du Bureau	8
Rapport des activités du Comité administratif	11
Rapport du syndic	12
Rapports des comités réglementaires	13
Rapport des comités de soutien	15
Liste des comités ad hoc	17
Tableau des membres au 31 mars 2005	18

États financiers au 31 mars 2005

Rapport des vérificateurs	19
Résultats	20
Évolution des actifs nets	21
Bilan	22
Flux de trésorerie	23
Notes complémentaires	24
Renseignements complémentaires	27

Veuillez noter que l'emploi du féminin pour désigner les membres de la profession vise à alléger le texte et désigne tout autant les hommes que les femmes.

Cette publication a été réalisée par le personnel du siège social de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec

Dépôt légal - 2005
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-9800892-5-7

Lettres de présentation

Septembre 2005

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec
Hôtel du Parlement
Bureau 1.30
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le
Rapport annuel de l'Ordre
professionnel des diététistes du
Québec pour l'exercice terminé le
31 mars 2005.

Ce rapport rend compte de l'ensemble
des activités de l'Ordre et contient de
nombreux renseignements d'intérêt
public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le
Président, l'expression de mes
sentiments les plus distingués.

Yvon Marcoux
Ministre de la Justice, Procureur
général, Notaire général et Ministre
responsable de l'application des lois
professionnelles

Septembre 2005

Maître Yvon Marcoux
Ministre de la Justice, Procureur
général, Notaire général et Ministre
responsable de l'application des lois
professionnelles
1200, route de l'Église, 9^e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en
votre qualité de Ministre de la Justice,
Procureur général, Notaire général et
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles, le rapport
annuel de l'Ordre professionnel des
diététistes du Québec pour l'année
financière se terminant le
31 mars 2005.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'expression de notre haute
considération.

Paul-Guy Duhamel, Dt.P.
Président

Septembre 2005

Monsieur Gaétan Lemoyne
Président
Office des professions du Québec
800, Place d'Youville, 10^e étage
Québec (Québec)
G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le
rapport annuel de l'Ordre
professionnel des diététistes du
Québec pour l'année financière se
terminant le 31 mars 2005.

Ce rapport est préparé conformément
au règlement concernant les normes
relatives à la confection et au contenu
du rapport annuel des ordres
professionnels.

Recevez, Monsieur le Président,
l'expression de mes sentiments les
meilleurs.

Paul-Guy Duhamel, Dt.P.
Président

Membres du Bureau

Président

Administrateurs élus

- Bas-Saint-Laurent et Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine a)
- Saguenay – Lac-Saint-Jean b)
- Québec, Chaudière-Appalaches et Côte-Nord c)
- Mauricie-Bois-Francs d)
- Estrie e)
- Montérégie f)
- Montréal g)
- Laval et Laurentides-Lanaudière h)
- Outaouais i)
- Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec j)

Administrateurs nommés par l'Office
des professions du Québec

Paul-Guy Duhamel

Francis Gosselin
Jean Rousseau
Claire Deraspe
Thérèse Samson Laberge
Line Duval
Marilyne Desrochers
Sylvie Renaud
Catherine Crowe
Joane Routhier
Michel Sanscartier
Danielle Boivin
Raymonde Longchamps Chéruet
Hélène Michaud

Gisèle Jasmin
Manon Murphy
Pascal Roberge

Membres du Comité administratif

Président

Vice-présidente en titre et vice-présidente – nutrition publique

Vice-président – nutrition clinique

Trésorière

Administratrice nommée

Paul-Guy Duhamel
Joane Routhier
Michel Sanscartier
Claire Deraspe
Gisèle Jasmin

Personnel du siège social

Directeur général et secrétaire

Secrétaire générale adjointe

Conseillère aux affaires professionnelles

Adjointe aux affaires publiques

Adjointe aux communications et services à la clientèle

Adjointe à l'édition de l'information

Adjointe à l'administration et aux finances

Secrétaire du Comité d'inspection professionnelle

Analyste programmeur Web

Commis/réceptionniste

Jean-Philippe Legault
Nicole Bonneau
Louise Lavallée Côté
Thida Ith (depuis le 12 juin 2004)
Lise Tardif
Danielle Sauvé (depuis le 18 octobre 2004)
Diane Charbonneau (jusqu'au 12 novembre 2004)
Diane Legault
Nathalie Toussaint (jusqu'en juin 2004)
Marjolaine Lacoste

Rapport du président

Paul-Guy Duhamel

Qualité dans la diversité - L'année 2004-2005 était la dernière année de mon premier mandat à la présidence de l'OPDQ. Elle aura été riche en événements qui se sont avérés exigeants tant à l'endroit de la permanence de notre Ordre que des collègues membres du Bureau. D'entrée de jeu, je les remercie et tiens à souligner la qualité de leur travail et de leur engagement qui ont fait de cette année une cuvée exceptionnelle dont nous pouvons être fiers. En voici les faits saillants.



Deux pôles d'intérêt majeurs pour la profession ont émergé de l'exercice de planification stratégique 2004-2007 dont la mise en œuvre a débuté. Voilà pourquoi les administrateurs sont allés de l'avant avec la nomination de deux vice-présidences, une en nutrition clinique et l'autre en nutrition publique, qui répondent au besoin de rendre encore plus riche la représentation politique de l'OPDQ.

L'Ordre a également procédé à la création de trois nouveaux comités stratégiques : nutrition clinique, nutrition publique et gestion de services alimentaires. Ils ont pour mandat d'aviser les dirigeants de l'OPDQ et de faire les recommandations au Bureau sur tout sujet se rapportant à leur champ d'intérêt. Ces comités ont également pour rôle de recueillir de l'information sur les pratiques émergentes tant chez les membres que chez d'autres intervenants.

La publication, par l'Association des CLSC et des CHSLD du Québec, de sa fiche d'information n° 4 *Les rôles et fonctions des diététistes et des techniciennes en diététique en lien avec les dispositions de la Loi modifiant le Code des professions (projet de loi 90)*, nous a donné l'occasion de continuer nos efforts de mieux faire connaître les nouvelles dispositions législatives et obligations déontologiques qui s'appliquent aux diététistes/nutritionnistes et de corriger certaines perceptions erronées (premier objectif stratégique). Avis juridique en main, nous avons rappelé à nos partenaires du réseau de la santé les éléments suivants :

- La diététiste peut intervenir sans aucune ordonnance médicale. La condition d'ordonnance a pour effet de définir la clientèle plutôt que d'édicter une condition d'exécution de traitement.
- La détermination d'un plan de traitement, nutritionnel ou autre, relève de la médecine. Toutefois, d'autres professionnels peuvent exercer certaines activités si des dispositions législatives les y habilitent. Or, le Code des professions confère expressément ces droits et privilèges

aux diététistes. Il ne saurait donc être question, pour des non-professionnels au sens du Code des professions, de déterminer des plans de traitement nutritionnel.

- Compte tenu de la complexité de certaines problématiques de santé, des connaissances requises, de la nature du jugement à poser sur chaque situation, du risque de préjudice qui y est associé et de l'octroi d'activités réservées, la nutritionniste représente la professionnelle de la santé la plus compétente en matière d'évaluation et d'intervention nutritionnelles.

La consolidation des instruments d'encadrement afin d'assurer la qualité de la pratique professionnelle (deuxième objectif stratégique) est dorénavant un secteur d'activité majeur à l'OPDQ. La mise en ligne du Manuel de nutrition clinique accessible à l'ensemble des membres, et ce, sans frais supplémentaires, le plan de mise à niveau qui l'accompagne et le renouveau en matière d'inspection professionnelle témoignent de ces efforts.

Par ailleurs, l'OPDQ s'est particulièrement investi au cours de cet exercice dans les questions de normes de compétence et d'intervention en dysphagie. En matière d'intervention en dysphagie, l'initiative de l'OPDQ, menée avec l'appui du Collège des médecins du Québec, de réunir les ordres qui regroupent les professionnels touchés au premier chef par cette problématique (diététistes, ergothérapeutes et orthophonistes) afin de baliser l'évaluation de la déglutition, activité non réservée par le Code des professions, a fait ses premiers pas. Ce défi de taille est également une belle occasion de promouvoir l'interdisciplinarité et la multidisciplinarité.

D'ici la détermination de ces lignes directrices, les travaux inter-ordres sur l'évaluation de la déglutition représentent l'occasion de rappeler, à nos partenaires du réseau de la santé qui offrent des services de qualité aux personnes atteintes de troubles de déglutition, l'importance :

- de respecter les compétences propres à chaque groupe de professionnels reconnu par le Code des professions (champ et activités réservés), et ce, dans le meilleur intérêt de la personne qui a recours à leurs services ;
- de s'assurer que l'expertise acquise par nos professionnels est utilisée au bénéfice de la clientèle malgré les contraintes organisationnelles ;
- de préserver l'autonomie des professionnels de chaque discipline dans l'exercice de leur jugement clinique et de leur profession ;
- d'harmoniser les directives des établissements avec la législation professionnelle et la réglementation qui en découle, dont les codes de déontologie.

Sur un tout autre plan, les experts en santé publique affirment que le principal frein à la prévention des maladies et à l'amélioration de l'état de santé des populations demeure la précarité socioéconomique qui se manifeste, entre autres, par de l'insécurité alimentaire. Compte tenu de notre mission, du troisième objectif de notre plan stratégique (intervenir publiquement, au moment opportun, sur les enjeux critiques en matière de nutrition) et des positions défendues en commission parlementaire en février 2004, l'OPDQ a endossé la Charte des droits fondamentaux dans le secteur alimentaire de l'Union des consommateurs. Cette charte affirme notamment que tout individu a droit à une alimentation de qualité, nutritive, en quantité suffisante, le tout à un prix équitable. Nous avons été le premier organisme à poser un tel geste.

En décembre, j'ai été nommé par le Conseil des ministres du Québec au sein de l'équipe de travail pour la mise au point d'approches en prévention pour les jeunes. Cette équipe est le fruit des recommandations du Forum des générations du gouvernement provincial tenu en octobre 2005. Au cours de ce forum, la mobilisation en matière de prévention en santé a été déterminée comme un enjeu prioritaire pour le Québec.

Présidé par le maire de Sherbrooke, M. Jean Perreault, l'équipe de travail, a reçu le mandat de « mobiliser les efforts en prévention » en développant des approches visant à offrir aux jeunes une saine alimentation à prix abordable, dans les centres de la petite enfance, les garderies privées et les écoles, et à leur permettre de grandir dans des environnements qui favorisent la pratique d'activités physiques. Un rapport a été remis à l'été 2005 au ministre de la Santé et des Services sociaux.

En janvier, le ministre de la Santé et des Services Sociaux nous a reçus. Cette rencontre s'est avérée fort productive. Nous l'avons sensibilisé à certains effets non prévus de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions dans le secteur de la santé, et en particulier en ce qui a trait à la prescription. En effet si la Loi, moyennant certaines conditions, octroie aux diététistes/nutritionnistes la détermination du plan de traite-

ment nutritionnel, elle ne leur accorde pas un pouvoir de prescription qui permettrait de voir ces plans de traitement ou leur ajustement mis en oeuvre par d'autres professionnels qui ont parfois besoin d'une telle prescription pour agir. Le ministre a rapidement compris que cette disposition n'était pas à l'avantage du patient, et en particulier pour celui qui reçoit des services de soutien à domicile, et nous a offert son aide afin de corriger cette lacune.

Compte tenu de l'importance de la continuité des soins dont font partie les soins nutritionnels, le ministre a donné son accord pour que soit entrepris, en collaboration avec le Ministère, un exercice de planification de la main-d'œuvre dans le secteur de la nutrition. Il s'agit là de la mise en œuvre d'un élément du quatrième objectif de notre plan stratégique (promouvoir l'accessibilité et la continuité des services professionnels des diététistes/nutritionnistes).

La qualité des aliments en soins de longue durée préoccupe les organisations de protection des malades et le ministre. Ce dernier a invité l'OPDQ à former un groupe de travail avec le MSSS sur cette délicate question, ce à quoi nous avons répondu par l'affirmative.

Le Mois de la nutrition 2005 s'est avéré un énorme succès. Nous avons dévoilé notre position sur la problématique du poids auprès des jeunes, relancé les prix « Pomme dorée » et « Pomme gâtée » ainsi que notre programmation, dont les projections du documentaire *Le poids du monde*, de l'Office national du film, commentées par des diététistes dans plusieurs villes du Québec. Enfin, ce mois a été couronné par une motion de félicitations envers notre Ordre adoptée à l'unanimité par les députés de l'Assemblée nationale.

Les actions publiques de l'OPDQ retiennent de nouveau l'intérêt des médias. Il y a trois ans, ces derniers mettaient en cause les rapports trop étroits de la profession avec l'industrie agro-alimentaire. Aujourd'hui, ils présentent l'OPDQ comme un organisme de protection des consommateurs et de « chien de garde » de l'industrie agroalimentaire. Soucieux de préserver cette nouvelle réputation, de préserver l'indépendance de ses officiers et de prévenir les situations, réelles ou apparentes, de conflit d'intérêts, l'OPDQ est devenu un des premiers ordres à se doter d'un code d'éthique et de déontologie à l'intention de ses dirigeants et administrateurs.

Cette année 2004-2005 s'est conclue par l'élection à la présidence de notre Ordre. Je suis heureux et honoré que les membres m'aient confié un second mandat. Fort d'une santé financière retrouvée, d'une mission affirmée, d'une vision et d'un plan stratégique tournés vers l'avenir, d'un dynamisme contagieux et de partenariats porteurs, la table est maintenant mise pour d'autres défis au profit de l'ensemble des champs d'activité de notre profession, et ce, dans l'intérêt du public.

Rapport du directeur général et secrétaire

Jean-Philippe Legault

Le directeur général dirige et coordonne les activités de l'Ordre dans le respect de la loi ainsi que des règlements, priorités, objectifs et politiques de l'Ordre. Il est responsable de la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles, de la coordination du travail des comités et de la gestion des communications. Il occupe de plus la fonction de secrétaire de l'Ordre.

L'exercice 2004-2005 représente l'an I du Plan stratégique triennal 2004-2007 et, de ce fait, les objectifs de la direction générale de la dernière année y étaient étroitement liés. Ainsi, les réalisations de cette dernière année présentées ici découlent pour la plupart des quatre orientations stratégiques issues de ce grand plan directeur.

Faire connaître les nouvelles dispositions législatives et obligations déontologiques s'appliquant aux diététistes/nutritionnistes

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions dans le domaine de la santé, l'Ordre a été appelé à maintes reprises à fournir des explications aux partenaires du réseau de la santé et des services sociaux quant aux nouvelles dispositions législatives s'appliquant aux diététistes. Au cours de la dernière année, nous avons rencontré de nombreux groupes représentant des établissements, des professionnels et d'autres intervenants, y compris un premier groupe d'étudiantes finissantes en techniques de diététique. À cet égard, l'Ordre a apporté son éclairage particulier sur les nouvelles dispositions législatives dans le cadre de la révision du programme de formation en techniques de diététique. Ces commentaires ont été bien reçus et jugés pertinents. L'Ordre a aussi participé à des activités d'information, notamment en collaborant à l'organisation du Colloque sur l'interdisciplinarité sous le thème : « Projet de loi 90 : avons-nous atteint la cible ? ». De plus, une lettre a été acheminée aux directions générales des établissements de santé et de services sociaux en septembre 2004 afin de corriger de fausses interprétations véhiculées, dont celles issues d'une fiche d'information produite par une association d'établissements.

De la même façon, l'Ordre s'est employé à donner à ses membres de l'information afin de faciliter leur compréhension des nouvelles dispositions législatives. Un colloque sur la gestion de la qualité a été réalisé à l'automne 2004 au bénéfice des diététistes gestionnaires, et des activités d'information auprès de groupes de membres se sont poursuivies.

Dans la foulée des nouvelles dispositions législatives, l'Ordre a entrepris l'exercice de planification nécessaire à la réalisation des travaux de révision et d'actualisation du code de déontologie des diététistes avec le concours de son Comité sur la loi et les règlements. Cet exercice s'échelonnait sur les deux prochaines années.

Consolider les instruments d'encadrement afin d'assurer la qualité de la pratique professionnelle

La réalisation du programme quinquennal d'inspection professionnelle s'est poursuivie pour une deuxième année. Le Comité d'inspection professionnelle a réalisé avec succès le programme en effectuant pas moins de 277 inspections en 2004-2005. À cette fin, nous avons embauché un inspecteur contractuel et de nouveaux outils ont été conçus, notamment pour la pratique privée.

Le comité ad hoc mandaté pour actualiser les normes de pratique professionnelle en nutrition clinique a poursuivi ses travaux en procédant à une consultation auprès d'informateurs clés à l'automne 2004. Le comité travaille actuellement de concert avec un consultant expert en vue de présenter, pour adoption par le Bureau, des normes de compétences en nutrition clinique.

Les travaux relatifs à la dysphagie se sont également poursuivis avec la participation de l'Ordre au sein d'un comité inter-ordres sur l'évaluation de la déglutition et l'intervention auprès de la personne dysphagique en vue de présenter, le cas échéant, des recommandations au Bureau. Nos représentantes au comité inter-ordres peuvent compter sur la précieuse collaboration d'un comité ad hoc composé de diététistes exerçant auprès de cette clientèle dans différents milieux.

Entrepris en 2003, le projet de convertir le contenu du Manuel de nutrition clinique en format HTML s'est achevé au printemps 2004. Le défi du passage à la technologie électronique a été relevé avec succès, compte tenu que le Manuel, avec ses 900 pages réparties en 123 chapitres et annexes, a été reconfiguré selon une nouvelle architecture qui permet aux diététistes de naviguer de façon logique en accédant à l'information à partir de huit portes d'entrée fondées sur des types de pratique. Le Manuel devient ainsi un service à valeur ajoutée pour les membres de l'Ordre, qui y accèdent sans frais supplémentaires. Les candidates à l'exercice de la profession (étudiantes) peuvent également y avoir accès moyennant l'adhésion au service de souscripteur étudiant. Ce projet a été rendu possible grâce, notamment, à une subvention de la Fondation Lucie et André Chagnon. Déjà, la révision du Manuel est en cours et l'Ordre espère boucler le tout sur un cycle continu de quatre à cinq ans.

Intervenir publiquement, au moment opportun, sur les enjeux critiques en matière de nutrition

De plus en plus interpellé publiquement, l'Ordre s'est doté d'une ressource professionnelle supplémentaire dédiée aux affaires publiques et aux dossiers de nutrition publique. Un poste professionnel d'ajointe aux affaires publiques a été ajouté à notre plan d'organisation et une personne a été embauchée.



En février dernier, l'Ordre a rendu publiques ses pistes de solution à la problématique du poids en vue de promouvoir une meilleure santé pour les jeunes Québécois. Les solutions passent par un plan d'action comportant diverses mesures qui agissent en synergie, comme le préconise l'Organisation mondiale de la santé. Pour donner le ton, l'Ordre a relancé son populaire concours annuel des prix Pomme avec ses volets « Pomme dorée » et « Pomme gâtée », en espérant que cette initiative conduira à des prises de conscience et influencera favorablement l'industrie quant aux normes sociales proposées dans ses campagnes publicitaires.

Par ailleurs, un numéro thématique de la revue de l'Ordre a porté sur la problématique du poids et une formation continue sur le thème de l'obésité infantile a été organisée. Aussi, le Bureau a décidé de se doter d'un comité consultatif, descendant du défunt comité sur les traitements de l'obésité, en revoyant son mandat de façon à agir en partenariat face à cet important problème de santé publique. Dans ce sens, l'Ordre a raffermi ses liens avec les divers organismes qui, au Québec, interviennent en cette matière. Il en va de même avec des organismes voués à la protection des consommateurs, tels que Les Éditions Protégez-Vous et l'Union des consommateurs.

Enfin, dans le but de mieux surveiller les enjeux critiques en matière de nutrition, le Bureau a décidé de mettre sur pied trois nouveaux comités-conseils. Il s'agit des comités de nutrition publique, de nutrition clinique et de gestion des services alimentaires. Ces comités auront pour mandat d'aviser les dirigeants et de faire des recommandations au Bureau sur des sujets reliés à leur domaine d'expertise.

Promouvoir l'accessibilité et la continuité des services professionnels des diététistes/nutritionnistes

Les représentations de l'Ordre ont enfin porté fruit cette année, avec la confirmation par le ministre Couillard que le MSSS entreprendrait un exercice de planification de la main-d'œuvre professionnelle en nutrition au Québec afin d'estimer les besoins à venir pour les quinze prochaines années. La permanence de l'Ordre a pour sa part commencé à apporter les adaptations nécessaires au système d'information (base de données des membres) afin de mieux dresser le profil statistique sur la situation d'emploi des diététistes en fonction de la nouvelle reconfiguration du réseau d'établissements de santé et de services sociaux.

Dans le but de favoriser la mobilité de la main-d'œuvre professionnelle (Québec-Canada) et de mieux encadrer la pratique de la profession au Canada par-delà les compétences provinciales, l'Ordre a intensifié sa participation à titre de membre de l'Alliance of Dietetic Regulatory Bodies of Canada. Il y poursuit ses représentations pour en venir à une entente sur la reconnaissance mutuelle avec les membres de l'Alliance, et ce, sans conditions supplémentaires d'examen.

Administration générale

L'actualisation des politiques administratives de l'Ordre et des procédures de contrôle de gestion a surtout porté cette année sur la révision de la politique de commandites et sur l'élaboration d'un code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des

dirigeants. Dans le cas de la politique de commandites, les travaux se poursuivent, alors qu'en procédant à l'adoption du code, le Bureau a fait de l'Ordre un chef de file parmi les ordres professionnels au Québec.

Cette année, nous avons poursuivi le développement des outils de communication corporative grâce à l'apport d'une nouvelle employée, recrutée au poste d'adjointe à l'édition de l'information. L'une des préoccupations majeures demeure de s'assurer que l'information disponible sur les sites Web de l'Ordre (public et privé) soit toujours pertinente et en lien avec l'actualité.

Par ailleurs, la révision de la conduite des affaires de l'Ordre s'est poursuivie en 2004-2005 par l'analyse des comités de soutien pertinents à la mission et au plan stratégique de l'Ordre. Au terme de cet exercice, l'Ordre compte maintenant plus de 25 comités actifs ou sur le point de l'être. Le mandat de bon nombre de ces comités aura été revu et précisé. Parmi les bénéfices de l'opération, il convient de mentionner la mise sur pied de mécanismes de veille et de prévention des pratiques illégales avec la création d'un nouveau comité dédié à cette tâche.

En trois années, l'organisation aura vu ses effectifs tripler. Plusieurs actions furent donc nécessaires pour assurer le développement et l'encadrement des ressources humaines de la permanence. À cet effet, il aura fallu embaucher le personnel conformément au plan d'organisation (adjointe aux affaires publiques, adjointe à l'édition de l'information, inspecteur, syndic adjoint) et voir à leur orientation. Par ailleurs, un accent particulier a été mis sur la mobilisation du personnel autour de la mission et du plan stratégique ainsi que sur l'élaboration d'outils d'évaluation du rendement du personnel afin d'assurer que ce processus s'accomplisse de façon régulière et cohérente, et demeure en relation avec les objectifs annuels.

La croissance du personnel et l'échéance de notre bail locatif ont motivé la décision de relocaliser le siège de l'Ordre. Le déménagement de nos bureaux au 2155, rue Guy, à Montréal, s'est effectué harmonieusement et aura permis l'installation d'un nouveau système téléphonique avec messagerie intégrée.

En guise de conclusion

Nous vous invitons à parcourir la suite de ce rapport annuel pour prendre connaissance des activités (rapport des décisions du Bureau et du Comité administratif), des réalisations (rapports des comités) ainsi que des états financiers de la dernière année.

À cet égard, vous pourrez constater que les résultats financiers de l'exercice se terminant le 31 mars 2005 sont des plus satisfaisants. En effet, nous sommes fiers de présenter pour une quatrième année de suite un résultat net positif. Celui-ci s'élève à 67 321 \$, et ce, malgré un budget qui prévoyait plutôt un déficit de l'ordre de 38 000 \$. Cette situation s'explique principalement par l'apport de subventions. Ainsi, au terme de l'exercice, l'avoir des membres a encore augmenté, pour se chiffrer à 566 050 \$.

En terminant, je tiens à remercier le personnel et nos bénévoles pour leur engagement et leur dévouement à la réalisation de la mission de l'Ordre, ainsi que le président et les administrateurs du Bureau pour leur confiance.

Rapport des activités du Bureau

Le Bureau est l'instance principale par laquelle s'exerce le mandat de protection du public de l'Ordre. Sa responsabilité fondamentale est le contrôle de l'admission à la profession et à la réglementation de son exercice. À cette fin, le Bureau adopte les règlements concernant la protection du public et prend des décisions relatives à l'application de ces règlements, que ce soit en matière de délivrance de permis, d'inspection professionnelle ou de discipline. Il nomme les titulaires des fonctions clés des mécanismes de protection du public.

Le Bureau voit aussi au bon fonctionnement de l'Ordre en adoptant, entre autres, des règlements sur les affaires internes et en veillant à leur application.

Au cours du dernier exercice, le Bureau a tenu six assemblées régulières et une réunion « extraordinaire » tenue sous forme de conférence téléphonique.

Les principales résolutions adoptées par les administrateurs du Bureau sont les suivantes.

Nominations et délégations

Nommer, à titre de membres du Comité de la formation des diététistes, Madame Marielle Ledoux de l'Université de Montréal, Monsieur Paul-Guy Duhamel et, à titre de secrétaire du comité, Monsieur Jean-Philippe Legault (279^e)

Entériner la nomination de Madame Louise Lavallée Côté, à titre de déléguée de l'Ordre au sein du Conseil interprofessionnel du Québec pour l'exercice 2004-2005 (279^e)

Nommer Monsieur Jean-Philippe Legault, délégué de l'Ordre au sein du Conseil québécois d'agrément pour l'exercice 2004-2005 (279^e)

Entériner l'embauche de Madame Thida Ith, à titre d'adjointe aux affaires publiques, à temps partiel 3 jours/semaine jusqu'au 31 mars 2005 (280^e)

Nommer Madame Micheline Séguin Bernier à titre de syndic adjoint (280^e)

Élire les membres du Comité administratif pour l'exercice 2004-2005 soit, Mesdames Joane Routhier, vice-présidente en titre et vice-présidente – nutrition publique, Monsieur Michel Sanscartier, vice-président – nutrition clinique, Madame Claire Deraspe, trésorière et Madame Gisèle Jasmin, administratrice nommée (280^e)

Mandater le directeur général de procéder à l'embauche de Madame Danielle Sauvé pour combler le poste d'adjointe à l'édition de l'information (281^e)

Nommer Nicole Bonneau, secrétaire d'élections, la chargeant ainsi d'assumer aux fins des élections pour l'année 2005 tous les droits et obligations du secrétaire auquel elle se substitue (283^e)

Nommer Mesdames Jacinthe Dulude Bardeau, Lise Tardif, Danielle Sauvé et Marjolaine Lacoste, à titre de scrutatrices pour le dépouillement des votes des élections 2005 (284^e)

Nommer Monsieur Jean-Philippe Legault, directeur général et secrétaire, pour agir à titre de représentant de l'Ordre au sein du Groupe de travail sur la planification de la main-d'œuvre des intervenants dans le secteur de la nutrition, mis sur pied par le Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (284^e)

Tableau des membres

Délivrer des permis et inscrire au Tableau des membres de l'Ordre toutes les personnes dont les dossiers ont été étudiés et recommandés au Bureau (279^e, 280^e, 283^e)

Reconduire, en vertu de l'article 39. du Code des professions, l'autorisation spéciale à une personne qui lui confère le droit d'utiliser les titres réservés aux membres de l'Ordre pour la période allant du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005 (279^e)

Accorder l'équivalence de diplôme ou de formation à quatre personnes et la refuser à sept autres en application du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'OPDQ (281^e, 282^e, 283^e et la réunion « extraordinaire » du Bureau du 30 mars 2005)

Inscrire au Tableau des membres les personnes qui ont satisfait aux exigences de l'article 46. du Code des professions (279^e, 280^e, 281^e, 282^e, 283^e)

Radier du Tableau des membres de l'Ordre les personnes qui n'ont pas versé, dans les délais fixés, la cotisation annuelle et autres sommes redevables (279^e)

Imposer un programme de mise à jour à sept membres de l'Ordre (280^e, 282^e, 284^e, réunion « extraordinaire » du 30 mars 2005)

Comités

Créer un comité ad hoc ayant comme mandat de procéder à une analyse quant à notre association à la campagne nationale du Mois de la nutrition des Diététistes du Canada et de faire les recommandations appropriées (279^e)

Nommer Madame Madeleine Turcotte, à titre d'inspecteur/enquêteur (280^e)

Nommer Mesdames Roxanne Lépine et Sylvie Renaud, à titre de membres du Comité Allaitement (280^e)

Nommer Madame Sophie Brousseau, à titre de représentante de l'Ordre au sein du groupe de travail inter-ordres sur la dysphagie ainsi que membre du groupe ad hoc de l'Ordre sur la problématique de la dysphagie (280^e)

Constituer un comité ad hoc sur la problématique de la prescription (281^e)

Nommer Madame Mélanie Journoud, à titre de membre du Comité d'admission, et Madame Nicole Bonneau, à titre de secrétaire du comité (281^e)

Créer un comité ad hoc pour procéder à la révision de la politique de commandites (281^e)

Nommer annuellement au sein du Comité d'évaluation de la direction générale les cinq (5) personnes qui siègent au sein du Comité administratif (281^e)

Nommer Madame Sylvie Renaud, à titre de membre du Comité sur la Loi et les règlements (281^e)

Nommer Mesdames Josée Corbeil et Johanne Vézina, à titre de membre du Comité Allaitement (281^e)

Maintenir l'existence du Comité sur la problématique du poids et confier au Comité de nutrition publique le soin d'en préciser le mandat (281^e)

Abolir le Comité sur les assurances ADAQ/OPDQ; créer un Comité sur la pratique privée et confier au Comité de nutrition clinique le soin d'en préciser son mandat, pour adoption par le Bureau (281^e)

Maintenir le Comité sur les produits naturels et confier au Comité de nutrition publique le soin d'en préciser le mandat, pour adoption par le Bureau (281^e)

Adopter le mandat du Comité de nutrition clinique (281^e)

Créer un Comité sur la pratique illégale, adopter le mandat et nommer Mesdames Louise Lavallée Côté, Janick Perreault, Micheline Séguin Bernier, Madeleine Turcotte ainsi que Jean-Philippe Legault, à titre de membres du comité (281^e)

Adopter le mandat du Comité de nutrition publique (281^e)

Adopter le mandat du Comité sur la gestion des services alimentaires (281^e)

Maintenir l'existence du Comité sur la planification stratégique (281^e)

Abolir le Comité sur l'innocuité alimentaire (281^e)

Former un Comité sur les biotechnologies (en remplacement du Comité sur l'irradiation des aliments et celui du Comité sur les OGM) (281^e)

Entériner les quatre recommandations émises par le Comité ad hoc sur le Mois de la nutrition (281^e)

Modifier le mandat du Comité ad hoc sur le Mois de la nutrition (281^e)

Désigner, à titre d'enquêteur et expert en soutien nutritionnel, Madame Ginette Caron pour effectuer une enquête particulière pour le Comité d'inspection professionnelle (282^e)

Confier au Comité administratif le soin de nommer les membres qui siégeront au sein du Comité sur la gestion des services alimentaires (282^e)

Nommer, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, les personnes suivantes à titre de membres du Comité d'évaluation de la direction générale soit, Mesdames Claire Deraspe, Gisèle Jasmin, Joane Routhier, Monsieur Michel Sanscartier et Monsieur Paul-Guy Duhamel, à titre de président dudit comité (282^e)

Nommer Madame Marie-Josée Labelle, à titre de membre du Comité ad hoc sur la problématique de la dysphagie (282^e)

Regrouper les comités professionnels autour des comités de nutrition clinique et nutrition publique, sans lien hiérarchique formel pour favoriser une meilleure communication, notamment par l'entremise de la professionnelle de la permanence (282^e)

Réactiver la remise des prix Pomme selon le concept original, former à cet effet un comité (jury) des prix Pomme et s'adjoindre la collaboration d'un publicitaire et d'un conseiller juridique (283^e)

Finances

Adopter le Budget pour l'exercice 2004-2005 tel que modifié et recommandé par le Comité des finances et de vérification (279^e)

Nommer à titre de membres du Comité des finances et de vérification : Mesdames Catherine Crowe et Line Duval, administratrices, Monsieur Pascal Roberge, administrateur nommé, Madame Claire Deraspe, trésorière et présidente du comité ainsi que Monsieur Jean-Philippe Legault, directeur général et secrétaire (280^e)

Rapport des activités du Bureau (suite)

Finances (suite)

Nommer les personnes suivantes à titre d'officiers autorisés pour la signature des chèques émis par l'Ordre au cours de l'exercice 2004-2005 : Messieurs Paul-Guy Duhamel, président, et Jean-Philippe Legault, directeur général, Mesdames Claire Deraspe, trésorière, et Joane Routhier, vice-présidente en titre (280^e)

Recommander aux membres réunis en assemblée générale annuelle de reconduire le contrat de la firme comptable Beaudoin Doray Tremblay, s.e.n.c.r.l. en tant que vérificateurs des états financiers de l'Ordre pour l'exercice 2004-2005 (280^e)

Adopter les États financiers de l'OPDQ pour la période se terminant au 31 mars 2004, dûment vérifiés par la firme comptable Beaudoin Doray Tremblay, s.e.n.c.r.l. (280^e)

Adopter un budget révisé équilibré pour l'exercice 2004-2005 (280^e)

Adopter les prévisions budgétaires 2005-2006 avec ses modifications (284^e)

Renouveler le contrat de Madame Thida Ith, à titre d'adjointe aux affaires publiques, à raison de 3 jours/semaine pour une durée d'une année (284^e)

Documents, programmes et orientations

Adopter le programme de surveillance générale pour l'exercice 2004-2005 tel que présenté par le Comité d'inspection professionnelle (279^e)

Adopter les objectifs de la direction générale pour l'exercice 2004-2005 (280^e)

Adopter le plan d'organisation (structure organisationnelle) de l'OPDQ tel que présenté (280^e)

Entériner la Charte des droits alimentaires, développée par l'Union des consommateurs (281^e)

Politiques et procédures

Confier au directeur général le soin de finaliser le dossier et de signer un nouveau bail en vue de la relocalisation du siège social de l'Ordre selon la recommandation du Comité des finances et de vérification (279^e)

Adopter les principes proposés sur lesquels s'appuieront la préparation d'un projet de code d'éthique des administrateurs et des dirigeants (280^e)

Adopter les modifications proposées à la Politique 10.

Cotisations annuelles et recommander leur ratification aux membres réunis en assemblée générale annuelle (280^e)

Mandater le directeur général de procéder aux achats nécessaires pour la bonne marche des opérations en regard de la relocalisation du siège de l'Ordre et ce, après soumissions (281^e)

Offrir un forfait pour les étudiants en diététique soit, un abonnement au coût de 75 \$ pour l'accès seulement au Manuel de nutrition clinique *en ligne*, incluant un escompte de 50 % sur l'achat du Manuel de nutrition clinique en version papier (281^e)

Mandater le directeur général pour préparer un projet de politique afin de baliser l'encadrement et le fonctionnement des comités de soutien de l'Ordre (282^e)

Abolir la Politique 11. Association à divers projets (283^e)

Rappeler aux Diététistes du Canada les responsabilités légales de l'Ordre en matière de normalisation de la profession de diététiste au Québec (283^e)

Adopter le projet de Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants avec ses amendements (284^e)

Adopter le programme de surveillance générale pour l'exercice 2005-2006 du Comité d'inspection professionnelle (284^e)

Reconnaisances

Décerner, à Madame Diane Chagnon Decelles, le prix Dale Parizeau LM – Bénévole de l'année pour 2004 (282^e)

Affaires réglementaires, disciplinaires et juridiques

Adopter le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle tel que modifié (280^e)

Confier au directeur général le soin de demander un avis juridique sur la question de la prescription (281^e)

Nommer, dans un dossier d'enquête du syndic de l'Ordre, Mesdames Danielle Ruel et Guylaine Ferland pour agir à titre d'expertes dans un dossier d'enquête concernant l'interaction aliments/médicaments (réunion « extraordinaire » du 30 mars 2005)

Ratifier toutes décisions prises par le Comité administratif et contenues aux procès-verbaux de ses séances (280^e, 282^e, 284^e)

Rapport des activités du Comité administratif

Le Comité administratif, élu annuellement parmi les membres du Bureau, est chargé de l'administration des affaires courantes de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue, à l'exception de l'adoption de règlement.

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Comité administratif a tenu 11 séances régulières, dont deux sous forme de conférence téléphonique et une séance extraordinaire.

Le Comité administratif a notamment adopté les principales résolutions suivantes.

Tableau des membres

Délivrer des permis et inscrire au Tableau des membres de l'Ordre toutes les personnes dont les dossiers ont été étudiés et recommandés au Bureau (277^e, 279^e, 282^e, 283^e, 284^e, 285^e, 286^e)

Inscrire au Tableau des membres les personnes qui désirent réintégrer les rangs de l'Ordre et qui ont satisfait aux exigences de l'article 46. du *Code des professions* (277^e, 278^e, 280^e, 281^e, 282^e, 285^e, 286^e)

Comités et délégations

Nommer, à titre de membres du Comité de nutrition clinique, les personnes suivantes : Mesdames Diane Chagnon Decelles, Isabelle Galibois, Nadia Tadros et Louise Lavallée Côté, secrétaire du comité, ainsi que Monsieur Michel Sanscartier, président (280^e)

Nommer, à titre de membres du Comité de nutrition publique les personnes suivantes : Mesdames Lise Bertrand, Nathalie Jobin, Anne-Marie Hamelin, Line Mongeau, Marthe Côté Brouillette et Manon Paquette. Nommer également Thida Ith, secrétaire du comité et Joane Routhier, présidente (280^e)

Nommer, à titre de membres du Comité de révision de la politique de commandites, les personnes suivantes : Mesdames Fanny Dagenais, Lorraine Delisle Thibert, Thida Ith, Marilyne Manceau, Annie Vallières et Lise Tardif, ainsi que Monsieur Jean-Philippe Legault (280^e)

Recommander au Bureau le regroupement des comités professionnels autour des comités de nutrition clinique et nutrition publique, sans lien hiérarchique formel pour favoriser une meilleure communication, notamment par l'entremise de la professionnelle de la permanence (280^e)

Recommander au Bureau de réactiver la remise des prix Pomme selon le concept original, former à cet effet un comité

des prix Pomme et s'adjoindre la collaboration d'un publicitaire et d'un conseiller juridique (282^e)

Nommer Mesdames Joane Routhier, Hélène Laurendeau, Nathalie Jobin, Thida Ith et Monsieur Richard Leclerc, membres du jury des prix Pomme (285^e)

Nommer Madame Stéphanie Iasenza, à titre de membre du Comité de nutrition clinique (285^e)

Nommer Mesdames Chantal Audet, Hélène Blackburn, Carole Larose, Berthe Lefebvre, Lise Marcotte et Denise Ouellet, à titre de membres du Comité sur la gestion des services alimentaires, présidé par Madame Francine Boivin (285^e)

Politiques et procédures

Entériner l'offre de services pour le programme offert aux souscripteurs étudiants (278^e)

Entériner la grille tarifaire pour la vente du Manuel de nutrition clinique en version papier et/ou l'accès en ligne (278^e)

Tenir un registre des personnes ayant le statut de stagiaires et ce, sans frais pour la première année à l'endroit de cette clientèle visée (278^e)

Adopter le projet d'ordre du jour du lac-à-l'épaule prévu les 13 et 14 novembre prochains et confier un mandat d'accompagnement et d'animation à Madame Monique Dansereau, de OSBL Plus (280^e)

Recommander au Bureau d'abolir la Politique 11. Association à divers projets (282^e)

Finances et ententes de services

Confier au directeur général le soin de mandater le Groupe Pro Santé pour le démarchage de commandites, les relations de presse et l'organisation logistique de la Journée des diététistes/nutritionnistes 2005 (281^e)

Recommander au Bureau de renouveler le contrat d'assurance de la responsabilité professionnelle 2005-2008 avec La Capitale et charger le directeur général de négocier les modalités concernant l'introduction d'un fonds de stabilisation ne dépassant pas la somme de 50 000 \$ (285^e)

Recommander au Bureau de renouveler le contrat d'assurance collective des employés avec La Great-West pour les trois prochaines années (285^e)

Adopter le programme de placements publicitaires présenté pour l'exercice 2005-2006 (286^e)

Rapport des activités du Comité administratif (suite)

Reconnaissances

Entériner la recommandation du Comité des prix à l'effet de décerner le prix Ross – Excellence en carrière à Madame Michèle Houde Nadeau (276^e)

Recommander au Bureau la candidature de Madame Diane Chagnon Decelles, à titre de récipiendaire du prix Dale Parizeau LM – Bénévole de l'année pour 2004 (281^e)

Collaborations et partenariats

Donner un accord de principe en vue d'une collaboration avec le Centre hospitalier Ste-Justine pour l'organisation conjointe d'un colloque sur la nutrition de l'enfant dans le cadre du 100^e anniversaire (286^e)

Entériner la participation de l'Ordre au projet « Citoyennes et citoyens..... à votre santé » du Regroupement des cuisines collectives du Québec pour les deux volets du projet (286^e)

Recommander à Santé Canada la candidature de Madame Hélène Jacques pour siéger au sein du groupe de travail sur les acides gras trans (286^e)

Communications

Acheter une publicité, une page couleur, dans le *Guide pratique de l'alimentation* de la revue *Protégez-vous* (278^e)

Ressources humaines

Retenir les services de Madame Nathalie Toussaint, analyste programmeur Web, pour le maintien du Manuel de nutrition clinique *en ligne* (278^e)

Autoriser le directeur général à recruter une personne pour le remplacement temporaire de Madame Diane Charbonneau, pour une période allant de trois à six mois (282^e)

Recommander au Bureau le renouvellement du contrat de Madame Thida Ith, à raison de 3 jours/semaine pour une durée d'un an (285^e)

Embaucher Madame Manon Jobin, sur une base contractuelle, pour procéder à la révision scientifique du Manuel de nutrition clinique (section : Soutien nutritionnel) (285^e)

Embaucher Monsieur Pierre Morin, à titre de consultant, pour le dossier des normes de compétence en nutrition clinique (285^e)

Mémoires, documents et programmes

Adopter le document intitulé « Mémoire de l'OPDQ dans le cadre de la consultation des Agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux sur la création des Réseaux locaux de services » / Avril 2004 (275^e)

Rapport du syndic

Syndic

Janick Perreault

Syndic adjoint

Micheline Séguin Bernier (depuis le 12 juin 2004)

Mandat

Satisfaire aux exigences du *Code des professions* en matière de réception de plaintes.

Activités au cours de l'exercice 2004-2005

Nombre de plaintes reçues : 45

Nombre de demandes d'information : 13

Nombre de plaintes portées devant le comité de discipline : 0

Nombre de poursuites pénales devant la Cour du Québec : 0

Nombre de différends soumis à la conciliation : 0

Nombre de différends réglés à l'étape de conciliation : 0

Nombre de différends soumis au Conseil d'arbitrage : 0

Nombre de cas d'usurpation de titre : 24

Nombre de cas d'activités illégales : 14

Inspection professionnelle demandée par le syndic : 4

Nombre d'enquêtes et de recherches effectuées par le Syndic : 45

Janick Perreault

Syndic

Rapport des comités réglementaires

COMITÉ D'ADMISSION

Membres

Isabelle Galibois, Joane Routhier (jusqu'au 11 septembre 2004),
Mélanie Journoud (depuis le 11 septembre 2004) et Michèle
Houde Nadeau, présidente.

Secrétaire du comité

Nicole Bonneau (depuis le 11 septembre 2004)

Mandat

Étudier les demandes d'équivalence de diplôme ou de formation et formuler les recommandations appropriées au Bureau, conformément au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis.

Nombre de réunions : 3, sous forme de conférence téléphonique.

Activités au cours de l'exercice 2004-2005

- Procéder à l'examen de dossiers provenant de onze candidats, détenteurs de diplômes décernés par des universités situées hors Québec et voulant faire reconnaître une équivalence de diplôme ou de formation aux fins de la délivrance d'un permis.
- Nombre de demandes acceptées : 3, dont une après avoir complété un programme de mise à jour.
- Nombre de demandes refusées : 7 candidats qui se sont vus exigés des cours et des stages pratiques et un dont le dossier était incomplet.

Michèle Houde Nadeau

Présidente

COMITÉ DE LA FORMATION DES DIÉTÉTISTES

Membres

Thomas Poirier, nommé par le ministère de l'Éducation,
Isabelle Galibois et Louise Thibault, nommées par la
Conférence des recteurs et des principaux des universités du
Québec (CREPUQ), Marielle Ledoux (depuis le 1^{er} mai 2004)
et Paul-Guy Duhamel (depuis le 1^{er} mai 2004), nommés par
le Bureau de l'Ordre

Secrétaire du comité

Jean-Philippe Legault (depuis le 1^{er} mai 2004)

Mandat

Examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des diététistes.

Nombre de réunions : Aucune

COMITÉ DE DISCIPLINE

Président

M^c Jean-Jacques Gagnon

Membres

Maryse Beaulieu, Céline Bourgouin, Danielle Lepage et
Louise Bigras Desaulniers

Secrétaire du comité

Micheline Bossé

Mandat

Le Comité de discipline a pour mandat de disposer de toute plainte portée contre un membre de l'Ordre ou une personne qui l'a déjà été s'il s'agit d'une infraction pouvant avoir été commise alors que cette personne était membre. Le comité est formé d'au moins trois personnes dont au moins deux sont nommées par le Bureau parmi les membres de l'Ordre et présidé par un avocat nommé par le gouvernement.

Activités au cours de l'exercice 2004-2005

Le comité de discipline a entendu une plainte, transmise par le syndic de l'Ordre, en relation avec l'article 45. du *Code de déontologie des diététistes* (L.R.Q., c. C-26, a. 87.) et a rendu sa décision sur sanction concernant un verdict de culpabilité. L'intimée a été condamnée à une amende de 600 \$ en plus du remboursement des déboursés reliés à cette cause. De plus, le Comité de discipline a recommandé au Bureau de l'Ordre d'imposer à l'intimée, advenant une demande de réinscription, de répondre à tout questionnaire en vigueur au moment de la réinscription et de se soumettre à l'inspection professionnelle avant qu'une réinscription ne soit considérée.

Nombre de réunions : 2

Micheline Bossé

Secrétaire

Rapport des comités réglementaires (suite)

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Membres

Lise Denis Beaulieu, Ginette Lépine Lacroix, Lorna F. Rudy Moscovitch, Diane Chagnon Decelles et Marthe Vuignier, présidente

Secrétaire du comité

Diane Legault

Inspecteurs/enquêteurs

Diane Legault, Madeleine Turcotte (depuis le 12 juin 2004)

Mandat principal

- En suivant un programme de surveillance générale adopté par le Bureau de l'Ordre, surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre en procédant notamment à la vérification de leurs dossiers, livres et registres relatifs à cet exercice

Mandats particuliers

- Dans la foulée de l'adoption du projet de loi 90, contribuer à la révision des objectifs et du processus d'inspection professionnelle en vue de proposer des modifications pour en améliorer l'efficacité et l'efficience.
- Faire les recommandations pertinentes dans le cadre des travaux de consultation aux fins de la révision des normes de pratique en nutrition clinique.

Nombre de réunions : 9

Activités au cours de l'exercice 2004-2005

Les activités se sont réparties comme suit :

- Surveillance générale de la pratique
 - 277 membres ont été soumis à une vérification de leur formation continue et de leur dynamisme professionnel.
 - 23.1 % : 64 nouveaux membres.
 - 67.2 % : 186 suivis de membres après 5 ans, incluant 81 membres visités ayant une activité réservée. Parmi les membres visités, 16 étaient en pratique privée. Pour les membres visités, l'inspection s'est arrêtée particulièrement sur la tenue de dossier en vertu du *Règlement sur la tenue des dossiers des diététistes* et également sur le processus d'intervention en nutrition clinique incluant les deux activités réservées.
 - 9.7 % : 27 membres, dont des suivis après 1 an et des membres réinscrits au tableau.
- Élaboration et révision d'outils nécessaires à l'inspection avec visite. Exemples : tenue de dossiers et de cabinets, questionnaire de milieu.

- Visite de 8 centres hospitaliers de la région de Montréal et de Québec dans le cadre d'inspection par milieu.
- Le Comité a recommandé au Bureau d'imposer, à 7 membres nouvellement réinscrits, un stage de perfectionnement et de limiter leur droit de pratique en nutrition clinique.
- Trois dossiers ont été portés à l'attention du syndic de l'Ordre.
- Deux enquêtes particulières et trois visites d'inspection professionnelle ont été effectuées suite à la demande du syndic de l'Ordre.

Représentations au sein des comités suivants

Comité de sélection des récipiendaires des prix

Comité des normes de pratique

Comité sur la pratique illégale

Collaborations extérieures

À deux formations dispensées par le Conseil interprofessionnel du Québec et au Colloque 30^e anniversaire du *Code des professions* et du système professionnel.

Marthe Vuignier

Présidente

COMITÉ DE RÉVISION

Membres

Micheline De Belder, Micheline Poliquin et Pascal Roberge, agissant à titre de président depuis le mois de novembre 2004

Secrétaire du comité

Nicole Bonneau

Mandat

Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter une plainte.

Activités au cours de l'exercice 2004-2005

- Au cours de l'exercice, le comité s'est réuni à quatre reprises afin de traiter deux demandes de révision d'une décision du syndic et d'une décision du syndic adjoint.
- Dans le premier cas, le comité a conclu qu'il maintenait la décision du syndic à l'effet de ne pas porter plainte devant le Comité de discipline. Dans l'autre cas, le comité a suggéré au syndic adjoint de compléter son enquête.

Pascal Roberge

Président

Rapport des comités de soutien

COMITÉ ALLAITEMENT

Membres

Josée Corbeil (depuis juin 2004), Stéphanie Gendreau, Thida Ith, Sylvie Renaud (depuis mai 2004), Monik St-Pierre, Annie Vallières, Johanne Vézina (depuis août 2004) et Julie Lauzière, présidente. Andrée Brière (jusqu'en octobre 2004), Roxanne Lépine (de mai à juillet 2004) et Mylène Turcotte (jusqu'en janvier 2005)

Mandat

- Faire des recommandations au Bureau pour assurer la diffusion de la prise position de l'OPDQ sur l'allaitement maternel.
- Soutenir les membres de l'Ordre à assumer adéquatement leur rôle en lien avec la position de l'Ordre sur l'allaitement maternel soit, par la formation continue.
- Soutenir les membres de l'Ordre à contribuer à ce que les Québécoises aient les conditions optimales pour allaiter.

Nombre de réunions : 5, dont 2 sous forme de conférence téléphonique.

SOUS-COMITÉ SOFEDUC

(découlant du Comité conseil à la formation en diététique)

Membres

Michèle Houde Nadeau et Marie Marquis.

Mandat

Allouer des unités d'éducation continue (UEC) à une activité de formation et d'éducation continue.

Nombre de demandes : environ une vingtaine.

COMITÉ ÉDITORIAL DE LA REVUE

Membres

Josée Bussièrès, Josiane Cyr, Vicky Drapeau, Daniel Lavoie, Jean-Philippe Legault, Annie Morin, Josée Pelletier, Margaret Williams et Berthe Lefebvre, présidente

Secrétaire du comité

Lise Tardif

Mandat

Orienter et assurer le contenu en formation continue de la revue de l'OPDQ.

Nombre de réunions : 4

COMITÉ D'ÉVALUATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Membres

Claire Deraspe, Gisèle Jasmin, Joane Routhier, Michel Sanscartier et Paul-Guy Duhamel, président

Mandat

Procéder annuellement à l'évaluation du directeur général.

Nombre de réunions : 4

COMITÉ DES FINANCES ET DE VÉRIFICATION

Membres

Catherine Crowe, Paul-Guy Duhamel, Line Duval, Jean-Philippe Legault, Pascal Roberge, et Claire Deraspe, trésorière et présidente

Secrétaire du comité

Diane Charbonneau (jusqu'au 12 novembre 2004)

Mandat

Orienter et surveiller l'évolution de la situation financière de l'Ordre afin d'en assurer la solvabilité et la saine gestion.

Nombre de réunions et conférences téléphoniques : 7

SOUS COMITÉ DE FORMATION CONTINUE

Membres

Anne-Marie Boulay, Louise Lavallée Côté, Fannie Dagenais, Yves Fillion, Isabelle Thibault et Marie-Josée LeBlanc, présidente

Mandat

Assurer le maintien de la compétence des diététistes par la mise sur pied d'activités de formation qui répondent aux besoins définis dans le plan stratégique et constituent une mise à jour sur des sujets où les connaissances ont connu une évolution récente et offrir un support aux membres désirant organiser des activités de formation continue.

Nombres de réunions : 4

Rapport des comités de soutien (suite)

COMITÉ SUR LA GESTION DES SERVICES ALIMENTAIRES

Membres

Chantal Audet, Hélène Blackburn, Carole Larose, Berthe Lefebvre, Lise Marcotte, Denise Ouellette et Francine Boivin, présidente

Mandat

Aviser les dirigeants et faire les recommandations au Bureau au sujet des questions concernant la gestion des services alimentaires.

Nombre de réunions : 1

COMITÉ DE NUTRITION PUBLIQUE

Membres

Lise Bertrand, Marthe Côté Brouillette, Anne-Marie Hamelin, Nathalie Jobin, Lyne Mongeau, Manon Paquette et Joane Routhier, présidente

Secrétaire du comité

Thida Ith

Mandat

Aviser les dirigeants et faire des recommandations au Bureau au sujet des questions concernant la nutrition publique.

Nombre de réunions : 1

COMITÉ DES NORMES DE PRATIQUE

Membres

Michèle Houde Nadeau, Diane Legault, Louise Martin Lavandier, Louise Sirard et Michel Sanscartier, président

Secrétaire du comité

Louise Lavallée Côté

Mandat

Compléter les travaux entrepris en actualisant le projet de révision des normes à la lumière des nouvelles dispositions du *Code des professions* et de l'évolution de la pratique clinique de façon à fournir des définitions quant aux activités de la nutrition clinique, notamment en ce qui concerne le plan de traitement nutritionnel et la surveillance de l'état nutritionnel.

Nombre de réunions : 3

COMITÉ DE NUTRITION CLINIQUE

Membres

Diane Chagnon Decelles, Paul-Guy Duhamel, Isabelle Galibois, Stéphanie Iasenza, Jean-Philippe Legault, Nadia Tadros et Michel Sanscartier, président

Secrétaire du comité

Louise Lavallée Côté

Mandat

Aviser les dirigeants de l'Ordre et faire des recommandations au Bureau au sujet des questions concernant la nutrition clinique, notamment les pratiques émergentes tant chez les membres que chez d'autres intervenants.

Nombre de réunions : 1

COMITÉ SUR LA PRATIQUE ILLÉGALE

Membres

Louise Lavallée Côté, Jean-Philippe Legault, Micheline Séguin Bernier, Madeleine Turcotte et Janick Perreault, présidente

Mandat

Procéder à l'étude des plaintes soumises par le public et les membres et faire les recommandations appropriées au Bureau.

Nombre de réunions : 1

COMITÉ DE RÉVISION DU MANUEL DE NUTRITION CLINIQUE

Membres

Diane Chagnon Decelles, Thérèse Desrosiers, Mireille Dubost Bélair, Manon Jobin, Rosemarie Repa Fortier, Lorna Rudy Moscovitch, Louise Saint-Denis et Louise Lavallée Côté, présidente

Mandat

Assurer la mise à jour du Manuel de nutrition clinique.

Nombre de réunions : 2

Liste des comités ad hoc

COMITÉ SUR LES PRIX POMME

Membres

Thida Ith, Nathalie Jobin, Hélène Laurendeau, Joane Routhier et Richard Leclerc

Mandat

Analyser les messages publicitaires d'industrie alimentaire et déterminer les finalistes des prix.

Nombre de réunions : 1

COMITÉ DE SÉLECTION DES RÉCIPENDAIRES DES PRIX

Membres

Céline Kirouac, Louise Lavallée Côté, Berthe Lefebvre, Suzanne Lemieux, Suzanne Michaud, Rosemarie Repa Fortier, Nathalie Savoie, Marthe Vuignier, et Jacinthe Dulude Barbeau, présidente

Mandat

- Réviser périodiquement et soumettre au Bureau les critères et les conditions d'attribution des différents prix.
- Analyser les dossiers des candidats et déterminer les récipiendaires des prix.

Nombre de réunions : 4

Des groupes de travail se sont penchés sur les sujets suivants :

- la problématique de la dysphagie
- l'encadrement de la formation continue
- l'élaboration d'un Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants
- la révision de la Politique de commandites
- le Mois de la nutrition des Diététistes du Canada et la Journée des diététistes/nutritionnistes du Québec



Tableau des membres au 31 mars 2005

• Nombre total de membres au 31 mars 2004	2090
• Retrait du Tableau des membres	86
• Délivrance de permis	126
• Réinscription au Tableau des membres	37

Nombre total de membres au 31 mars 2005	2167
--	-------------

Répartition des membres par région

a) Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (01-11)	43
b) Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	65
c) Québec, Chaudière-Appalaches et Côte-Nord (03-12-09)	377
d) Mauricie-Bois-Francs (04)	103
e) Estrie (05)	63
f) Montérégie (16)	284
g) Montréal (06)	846
h) Laval et Laurentides-Lanaudière (13-15-14)	259
i) Outaouais (07)	56
j) Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec (08-10)	40
z) Hors Québec	31

Répartition des membres selon le sexe

• Femmes	2111
• Hommes	56

Répartition des membres selon leur statut

• Régulier	2044
• Émérite	10
• Retraité	49
• Autorisation spéciale pour usage des titres réservés	1
• Aux études à temps plein	63

Cotisation annuelle

• Membre régulier	395 \$
• Membre émérite	Exemption
• Membre régulier (diplômé en décembre de l'année précédente) Cotisation réduite la première année d'exercice faisant suite à l'obtention d'un diplôme	197.50 \$
• Membre régulier (diplômé en mai de la même année) Cotisation réduite la première année d'exercice faisant suite à l'obtention d'un diplôme	131.66 \$
• Membre retraité	125.21 \$
• Membre aux études à temps plein :	
- pratiquant certaines activités professionnelles	131.66 \$
- ne pratiquant aucune activité professionnelle	79 \$

Nicole Bonneau
Secrétaire générale adjointe

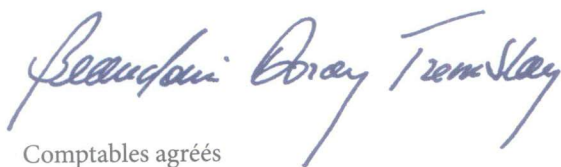
Rapport des vérificateurs

Aux membres de
Ordre professionnel des diététistes du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC au 31 mars 2005, ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.



Comptables agréés

Le 10 mai 2005.



ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2005

Résultats

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	Budget 2005 \$	Réel 2005 \$	Réel 2004 \$
PRODUITS			
Cotisations des membres	814 900	801 507	748 123
Formation	44 000	64 552	44 009
Manuels de nutrition clinique	6 500	11 937	41 885
Publicité	89 000	85 124	74 808
Revenus de financement et de placements	25 000	14 671	19 726
Autres revenus	25 000	19 275	18 958
Mois de la nutrition		47 790	39 498
	1 004 400	1 044 856	987 007
CHARGES			
Direction générale et services administratifs (relevé «A»)	720 800	715 943	640 170
Bureau et comité administratif	42 000	44 040	40 922
Inspection professionnelle	12 000	15 990	1 568
Discipline et syndic	28 000	19 378	15 164
Formation	34 500	50 138	20 959
Manuels de nutrition clinique	30 000	22 869	33 104
Communications (relevé «B»)	149 000	122 281	137 675
Autres comités (relevé «C»)	26 100	18 509	17 217
Mois de la nutrition (relevé «D»)		34 021	42 205
	1 042 400	1 043 169	948 984
RÉSULTATS AVANT AUTRES ÉLÉMENTS	(38 000)	1 687	38 023
AUTRES ÉLÉMENTS			
Subvention développement du manuel en ligne	22 000	49 450	
Subvention emploi	16 000	16 184	
	38 000	65 634	
RÉSULTAT NET		67 321	38 023

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Évolution des actifs nets

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	Fonds non affectés	Fonds de contentieux	Fonds révision du manuel de nutrition	2005	2004
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	194 490	183 739	120 500	498 729	426 967
Résultat net	67 321			67 321	38 023
Attribution des fonds non affectés					
Réaffectation de la cotisation spéciale					33 739
	67 321			67 321	71 762
SOLDE À LA FIN	261 811	183 739	120 500	566 050	498 729

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bilan

AU 31 MARS 2005

	2005 \$	2004 \$
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	363 316	352 806
Dépôts à terme	254 875	53 930
Débiteurs (note 3)	74 112	62 996
Stocks		4 658
Frais payés d'avance	11 062	11 572
	703 365	485 962
PLACEMENTS (note 4)	345 934	535 678
IMMOBILISATIONS (note 5)	44 565	20 282
	1 093 864	1 041 922
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	171 157	146 740
Cotisations perçues d'avance	356 657	396 453
	527 814	543 193
ACTIFS NETS		
Actifs nets non affectés	261 811	194 490
Fonds de contentieux	183 739	183 739
Fonds révision du manuel de nutrition	120 500	120 500
	566 050	498 729
	1 093 864	1 041 922

APPROUVÉ AU NOM DU BUREAU


, Paul-Guy Duhamel, président


, Claire Deraspe, trésorière

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Flux de trésorerie

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	2005 \$	2004 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Résultat net	67 321	38 023
Ajustement pour:		
Amortissement des immobilisations	15 719	9 471
	83 040	47 494
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	(11 116)	(11 430)
Stocks	4 658	9 981
Frais payés d'avance	510	3 062
Fournisseurs et créditeurs divers	24 417	506
Cotisations perçues d'avance	(39 796)	112 039
	(21 327)	114 158
	61 713	161 652
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des placements et dépôts à terme	(11 201)	30 431
Acquisition d'immobilisations	(40 002)	(3 106)
	(51 203)	27 325
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme		(53 572)
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	10 510	135 405
ENCAISSE AU DÉBUT	352 806	217 401
ENCAISSE À LA FIN	363 316	352 806

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

AU 31 MARS 2005

1 - STATUT ET ACTIVITÉ

L'ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est constitué en vertu du *Code des professions du Québec*.

2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Stocks

Les stocks de manuels sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût spécifique.

Placements

Les placements sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties de façon linéaire selon leur durée suivante:

Matériel informatique	5 ans
Logiciel	1 an
Mobilier	10 ans
Améliorations locatives	5 ans

Fonds

Le fonds de contentieux se rapporte aux honoraires légaux et aux poursuites qui pourraient être engagées.

Le fonds révision du manuel de nutrition clinique permettra d'assurer une mise à jour du manuel au cours des prochaines années.

Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuel, à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3 - DÉBITEURS

	2005	2004
	\$	\$
Comptes-clients	70 437	60 294
Intérêts courus	3 675	2 702
	74 112	62 996

Notes complémentaires (suite)

AU 31 MARS 2005

4 - PLACEMENTS

	2005 \$	2004 \$
Placements en obligations - 2.00% à 5.20%, échéant jusqu'en septembre 2011 (valeur marchande de 252 252 \$)	257 383	467 425
Fonds de placements communs (valeur marchande de 94 548 \$)	88 551	68 253
	345 934	535 678

5 - IMMOBILISATIONS

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette 2005 \$	Valeur nette 2004 \$
Matériel informatique	32 652	16 118	16 534	6 872
Logiciel	10 268	10 268		149
Mobilier	42 679	14 648	28 031	12 861
Améliorations locatives	2 550	2 550		400
	88 149	43 584	44 565	20 282

6 - CRÉDITEURS

	2005 \$	2004 \$
Fournisseurs	74 135	73 015
Salaires, vacances et charges sociales courus à payer	62 934	43 131
Taxes à payer	34 088	30 594
	171 157	146 740

7 - EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire autorisé de 50 000 \$ est garanti par une hypothèque mobilière sur un dépôt à terme de 50 000 \$ et porte intérêt au taux préférentiel plus 2,125%.

Notes complémentaires (suite)

AU 31 MARS 2005

8 - ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé en vertu d'un contrat de location relatif à ses locaux se terminant en décembre 2014, représentant un montant de 730 750 \$.

De plus, l'organisme s'est engagé en vertu d'un contrat de crédit-bail relatif à un photocopieur se terminant en septembre 2006, représentant un montant de 6 930 \$.

Les versements annuels à effectuer au terme de ces contrats au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2006	2007	2008	2009	2010
\$	\$	\$	\$	\$
75 720	73 410	71 100	71 100	75 050

9 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, des dépôts à terme, des débiteurs, des créditeurs et des cotisations perçues d'avance correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Risque de taux d'intérêt

Les dépôts à terme portent intérêt au taux de 2.00% et 2.35% et leur échéance respective est en décembre 2005 et avril 2007.

10 - APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

Les bénévoles consacrent un nombre important d'heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers. Ces heures n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

Renseignements complémentaires

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	Budget 2005 \$	Réel 2005 \$	Réel 2004 \$
RELEVÉ «A» - DIRECTION GÉNÉRALE ET SERVICES ADMINISTRATIFS			
Salaires et avantages sociaux	490 000	474 834	442 203
Honoraires professionnels	60 000	66 444	49 636
Frais administratifs	48 800	57 503	47 929
Quote-part des frais généraux	122 000	117 162	100 402
	720 800	715 943	640 170
RELEVÉ «B» - COMMUNICATIONS			
Promotion	22 000	18 369	20 595
Revue professionnelle	40 000	35 275	39 231
Publicités insérées	35 000	27 023	27 011
Bulletins de nouvelles	15 000	17 382	16 786
Assemblée générale	12 000	4 221	12 460
Quote-part des frais généraux	25 000	20 011	21 592
	149 000	122 281	137 675
RELEVÉ «C» - AUTRES COMITÉS			
Admission	600		601
Lois et règlements	1 000	30	195
Formation en diététique	1 000		340
Conseil à la formation	1 000	321	337
Finance et vérification	1 000	1 265	709
Groupe des enjeux	1 000	180	516
Normes de pratique	1 000	3 251	
Nutrition publique	1 000	48	
Gestion services alimentaires	1 000	335	
Révision des prix	3 000	3 263	4 622
Prix pommes		972	
Réforme du système professionnel	1 000	109	1 255
Allaitement maternel	2 500	1 555	603
Groupe de travail	5 000	4 151	2 763
Réunions régionales	2 000		2 576
Quote-part des frais généraux	4 000	3 029	2 700
	26 100	18 509	17 217

Renseignements complémentaires (suite)

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	Budget 2005 \$	Réel 2005 \$	Réel 2004 \$
--	----------------------	--------------------	--------------------

RELEVÉ «D» - MOIS DE LA NUTRITION

Promotion			4 211
Journée des diététistes		1 617	6 172
Impression et distribution		22 525	22 970
Coordination régionale		4 312	2 233
Quote-part des frais généraux		5 567	6 619
		34 021	42 205

RELEVÉ «E» - FRAIS GÉNÉRAUX

Loyer	65 000	65 405	46 758
Frais de poste	25 000	28 281	28 018
Imprimerie	25 000	14 835	20 584
Fournitures de bureau	11 000	13 942	9 727
Location d'équipement	7 000	6 663	4 632
Amortissement des immobilisations	15 000	15 719	9 471
Télécommunications	9 000	8 439	6 507
Photocopies	2 000	570	1 066
Assurances	7 000	6 332	10 398
Taxes	3 000	6 506	5 488
Entretien et réparations	2 000	277	994
	171 000	166 969	143 643

RELEVÉ «F» - FRAIS GÉNÉRAUX RÉPARTIS

Direction générale et services administratifs	122 000	117 162	100 402
Bureau et comité administratif	7 000	7 207	6 418
Inspection professionnelle	2 000	2 617	246
Discipline et syndic	5 000	3 171	2 379
Formation	6 000	8 205	3 287
Communications	25 000	20 011	21 592
Autres comités	4 000	3 029	2 700
Mois de la nutrition		5 567	6 619
	171 000	166 969	143 643



Ordre professionnel des diététistes du Québec

2155, rue Guy, bureau 1220

Montréal (Québec) H3H 2R9

Tél. : (514) 393-3733 • 1 888 393-8528

Télec. : (514) 393-3582

Courriel : opdq@opdq.org

www.opdq.org

